



Infirmiere et suspension covid

Par inf24

Bonjour je m'appelle marie, je suis suspendue depuis près d'un an (pas vaccinée) et je voudrai faire une rupture conventionnelle.

Puis je savoir si je peux demander l'application de cette procédure ??

Bien cordialement.

Par isernon

bonjour,

comme son nom l'indique, la rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie.

vous pouvez demander l'application de cette procédure mais votre employeur peut la refuser (cela à un coût pour l'employeur).

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19030http://]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19030http://[/url]

salutations

Par inf24

merci de votre aide.
cordialement.